

Avis voté en plénière du 14 décembre 2016

# La construction d'une Europe dotée d'un socle des droits sociaux

## Déclaration du groupe de l'artisanat

Aujourd'hui, l'Europe suscite plus de scepticisme et de défiance que d'enthousiasme.

Dans ce contexte, le projet de socle européen de droits sociaux est une opportunité pour renouer avec l'unité européenne.

En effet, il peut être un levier pour favoriser la convergence économique et sociale au sein de l'Union européenne, autour des objectifs de croissance et de cohésion sociale.

Pour le groupe de l'artisanat, cela implique de répondre à un certain nombre de priorités.

Tout d'abord, il convient de chercher à mettre fin aux pratiques de dumping social entre les Etats membres.

Il importe donc de faire aboutir le projet de révision de la Directive sur le travail détaché, dont il est aujourd'hui avéré que les conditions ont favorisé les distorsions de concurrence et fragilisé l'emploi de salariés nationaux.

Plus généralement, il faut conduire une politique européenne coordonnée sur la question des écarts sur les salaires, sur le niveau des cotisations sociales et sur la fiscalité des entreprises.

La proposition d'instaurer un niveau de salaire européen plancher va donc dans le bon sens.

L'objectif est d'aboutir à un marché intérieur plus équilibré qui serait davantage en capacité d'aborder les nouveaux défis économiques et sociétaux.

L'Europe doit par ailleurs encourager les Etats membres à faire face aux mutations numériques et écologiques, mais aussi à prendre les mesures nécessaires afin d'atteindre une croissance inclusive pour tous les citoyens.

Dans ce cadre, l'amélioration du taux d'emploi constitue un enjeu primordial.

Les Etats doivent, pour cela, investir dans le capital humain, en s'appuyant sur la formation tout au long de la vie autant pour favoriser l'insertion professionnelle que pour accompagner les transitions ou les ruptures pouvant survenir au cours de la vie active.

Mais cela suppose aussi que les outils européens d'appui financier au service de tels objectifs soient à la fois pérennes et mobilisables par les Etats-membres sans complexité administrative excessive.

Enfin, la mobilité intra-européenne reste insuffisamment développée alors qu'elle peut constituer un véritable tremplin vers l'emploi, notamment pour les apprentis.

C'est pourquoi, il est nécessaire de faciliter la lisibilité par les citoyens, non seulement des formalités requises mais aussi des conditions de portabilité de leurs droits sociaux en cas de mobilité.

Encourager davantage la mobilité supposerait également de renforcer la coordination entre les systèmes de protection sociale nationaux, et en particulier de s'assurer que chaque Etat propose une indemnisation et un accompagnement minimal à ses ressortissants en cas de chômage.

Plus largement, le groupe de l'artisanat attend du socle de droits sociaux qu'il fixe le cadre permettant d'orienter et de suivre les réformes à mener au niveau national et qu'il favorise ainsi la convergence des politiques sociales entre les Etats.

Pour cela, le Semestre européen doit voir son volet social renforcé, sans toutefois renoncer à l'application des règles du Pacte de stabilité, compte-tenu de l'étroite imbrication des politiques économiques et sociales.

Pour conclure, le groupe de l'artisanat considère que l'Avis a su prendre en compte les principaux enjeux devant guider l'élaboration du futur socle de droits sociaux et il a voté cet avis.